BURKINA FASO
Région de l'Est

(209,053 PDI, Source SP/CONASUR 31/01/2023)

Rapport Mensuel Monitoring de protection - Février 2023

3,390 Personnes en déplacement	**23** Incidents enregistrés
44 Cas de protection pris en charge	**01** Cas de protection référés

Une séance de sensibilisation sur la cohésion sociale et les droits humains, février 2023

I. Résumé

La région de l'Est connait une dégradation tant au niveau sécuritaire que de la protection durant le mois de février 2023. Le contexte sécuritaire dans la région de l'Est a encore été marqué par une série d'incidents ayant ciblé principalement les villages abritant des volontaires pour la défense de la patrie (VDP) et les positions des forces de défense et la sécurité (FDS) dans les provinces du Gourma, de la Tapoa, de la Gnagna et dans la Komondjari. En effet, l'activisme des groupes armés non étatiques (GANE) s'est accru à travers de nombreuses incursions dans les villages, des menaces de déguerpissement des populations, des enlèvements et des assassinats de civils. Au cours de ce mois de février, 23 incidents de protection (**du flash N :BF520203-BF_INTERSOS_72978788-230201181428 au flash N : BF520506-BF_INTERSOS_5252-230227081305)** ont été enregistrés et validés sur le serveur Kobo et neuf (09) nouveaux cas de violences basées sur le genre enregistrés. De ces incidents, il ressort **27 violations des droits fondamentaux contre les populations civiles** à savoir 12 cas d'atteinte au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, un cas (01) d'atteinte au droit à la propriété, six (06) cas d'atteinte au droit à la vie, un (01) cas d'arrestation et ou détention arbitraire, quatre (04) cas de déni et restriction forcée de mouvement, trois (03) allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants et les neuf (09) nouveaux cas de VBG composés de quatre (04) cas de violences psychologiques, trois (03) cas de violences physiques, un (01) cas de viol et un (01) cas d'agression sexuelle. Ces incidents ont causé 343 victimes directes à savoir 100 hommes, 88 femmes, 57 garçons et 98 filles. Aussi, 600 ménages ont-ils été contraints de quitter leurs lieux de résidence habituelle pour trouver refuge dans des zones plus stables comme (Fada N'Gourma, Diapaga, Diapangou, Diabo, Matiacoali et Kantchari). Ces incidents ont été perpétrés par les membres de groupes armés non étatiques (GANE) contre les populations et les Forces de Défense et de sécurité (FDS) qui ont intimé aux populations de quitter les zones de combats. Les principales communes affectées sont celles de Fada N'Gourma, Kantchari, Diapangou, Diabo, Matiacoali, Partiaga, Piéla et Yamba.

Vu la persistance de ces violations contre la population civile, la situation de protection devient de plus en plus préoccupante avec une importante augmentation du nombre d'incidents, créant des besoins humanitaires notamment en vivres, abris, AME, vêtements et soins de santé. Les provinces de la Kompienga, la Tapoa et la Komondjari sont toujours sous blocus des groupes armés.

Enfin, le couvre-feu, instauré dans le cadre de la lutte contre le terrorisme dans la région de l'Est, a été prorogé pour une durée de 90 jours, allant du mardi 21 février au dimanche 21 mai 2023 inclus, de 00 heure à 04 heures du matin sur toute l'étendue du territoire régional.

II. Couverture géographique

- **Zones couvertes**

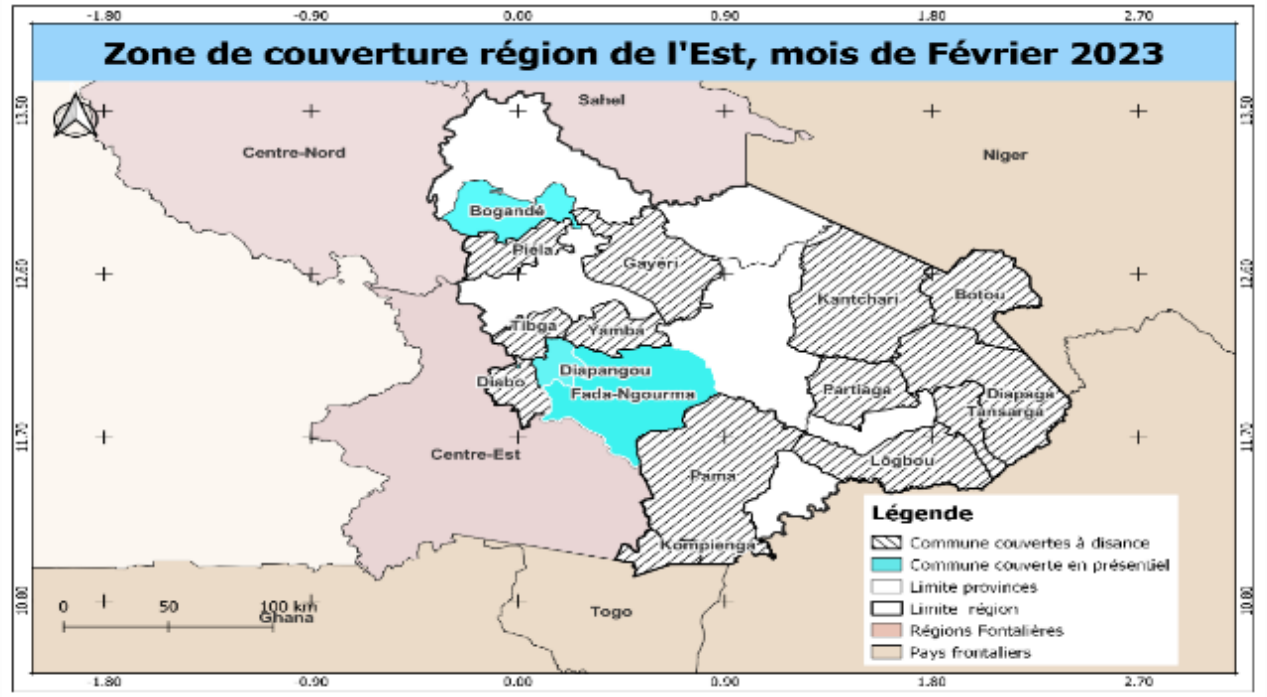

Les activités du monitoring de protection ont couvert toutes les cinq (05) provinces (Gourma, Kompienga, Tapoa, Komondjari et Gnagna) de la région de l'Est.

- **03 communes couvertes en présentiel** : Fada N'Gourma, Diapangou et Bogandé
- **13 communes couvertes à distance :** Pama, Kantchari, Diapaga, Gayéri, Botou, Kompienga, Diabo, Partiaga, Piela, Tibga, Tansarga, Yamba et Logobou

- **Accessibilité**

La situation sécuritaire reste précaire, imprévisible et inquiétante dans la région. Ainsi, l'accès devient de plus en plus difficile et restreint, avec une réduction importante de l'espace humanitaire. Les communes de Pama, Kompienga dans la province de la Kompienga ; Matiacoali dans le Gourma ; Kantchari et Diapaga dans la Tapoa et Foutouri, Bartiébougou et Gayéri dans la Komondjari sont inaccessibles par la route. Les GANE ont instauré et maintenu des checkpoints sur les grands axes comme **Fada-Kantchari-Diapaga**, **Fada-pâma, Fada N'Gourma-Bogandé** et **Fada-Gayéri**. Ils détournent des véhicules, des marchandises, des produits pharmaceutiques, des vivres ; détruisent des biens publics et procèdent à des enlèvements de civils. Les zones à risques d'incidents élevés sont les communes de Yamba, Partiaga, Diapaga, Kantchari, Tibga et les villages de Fada N'Gourma.

- **Méthodologie de collecte d'informations**

La méthode de collecte de données utilisée combine à la fois une approche individuelle et une approche communautaire, une approche quantitative et qualitative. L'administration d'entretiens semi-directifs, permet de collecter des données agrégées à l'échelle des communes puis analysées afin de dégager les tendances de la perception des communautés sur les risques de protection auxquels elles sont confrontées. L'administration de formulaires d'incident de protection permet également de documenter les incidents de protection rapportés par les communautés et individus enquêtés. Cette collecte s'effectue de manière mensuelle et rotative auprès d'un échantillon composé « d'informateurs clefs » et de « ménages (familles) », de survivant(e)s de violations de droits humains et du droit international humanitaire, tout en s'appuyant sur un réseau de relais communautaires composé de membres de comités locaux de Protection situés au niveau commune et de points focaux communautaires situés au niveau village/localité.

Consacrant le principe de localisation, le dispositif de Monitoring de Protection (Projet 21) en place dans la région de l'Est mobilise également l'organisation de la société civile Association des Enfants et Jeunes Travailleurs du Burkina Faso (**AEJTB)**. Ceci permet de compléter la couverture géographique de l'ONG INTERSOS et de couvrir davantage de communes et de villages, y compris les plus difficiles d'accès.

20 questionnaires ont été administrés par les moniteurs de protection à travers des entretiens individuels menés auprès de 20 personnes dont dix (10) informateurs clefs et dix (10) chefs de ménages réparties équitablement en genre et choisis de façon aléatoire en tenant compte de l'âge, du genre et de la diversité (AGD). Au cours du mois considéré, la collecte d'informations s'est réalisée via les outils suivants :

- **Deux (02)** questionnaires **informateurs clefs** administrés dans les ZAD auprès d'un **(01)** homme et **d'une (01)** femme ;
- **Deux (02) questionnaires ménages** administrés dans les ZAD auprès d'un **(01)** homme et **d'une (01)** femme ;
- **15 fiches d'indice Monitoring de Protection** administrés auprès sept (07) hommes et **de huit (08)** femmes ;
- **23 formulaires d'alerte flashs renseignés** dont zéro (0) dans les SAT ;
- **23 formulaires d'incident de protection** documentant les violations de droits humains et du droit international humanitaire identifiées dont aucun dans les SAT ;
- **Une (01) fiche de référencement de cas de protection** administrée auprès d'une (01) femme.

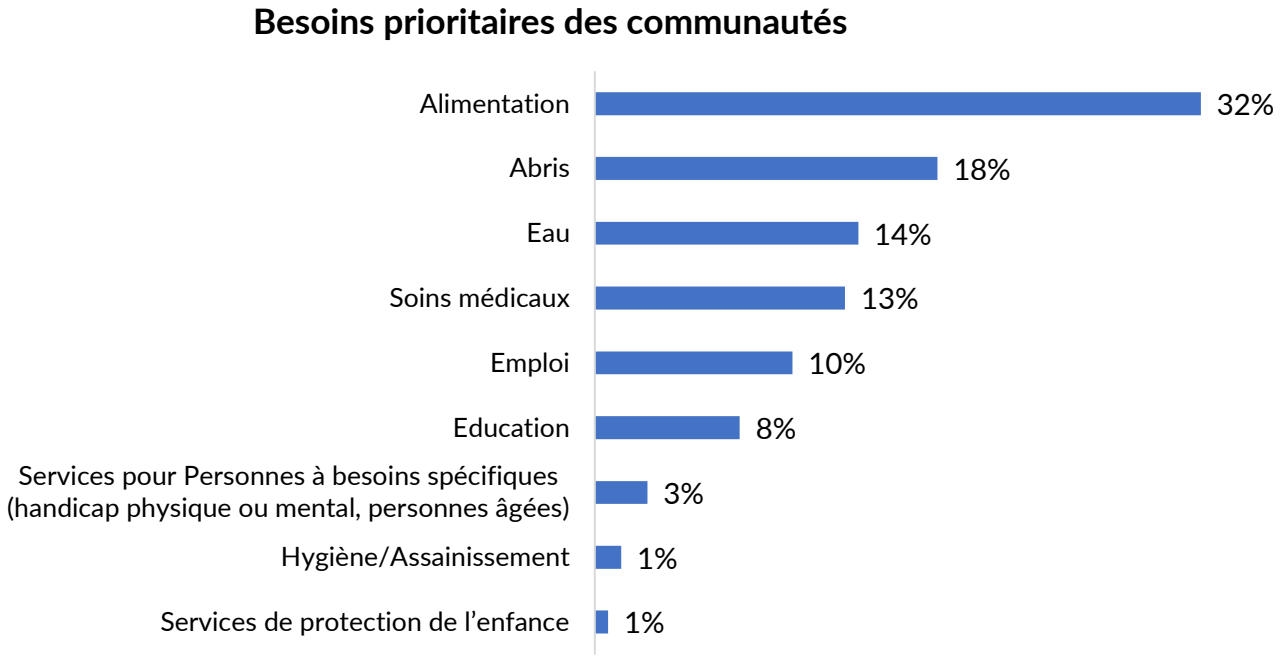

Au sortir des différents entretiens, les besoins prioritaires qui ressortent sont les besoins de protection des populations dans les zones à fort défi sécuritaire, d'assistance en vivres, d'abris et des AME pour 60 ménages de Ganyela, 320 ménages de Piega, 80 ménages de Balga et 200 ménages de Yamba. De façon générale, les PDI manquent de moyens de subsistance pour se prendre en charge. Le besoin en alimentation a été mentionné par 32% des personnes qui ont pris part aux entretiens. Ce besoin vient en tête de liste à cause de l'augmentation rapide et croissante du nombre de PDI de la région qui est de **209 053 s**elon les dernières données du CONASUR en date du 31 janvier 2023 pendant que les ressources financières se font de plus en plus rares. Par ailleurs, la majeure partie des PDI dont la principale source de revenu est l'agriculture, ont dû quitter leurs villages, abandonnant leurs champs aux mains des GANE. Ensuite, vient le besoin en abris exprimé par 18% des personnes interviewées. Cette situation est la résultante du manque de logements adéquats dans les zones d'accueil, obligeant une grande partie des personnes déplacées internes à s'installer dans des maisons de fortune dans la ville de Fada. Il y a également le besoin en eau qui a été exprimé par 14% des personnes ayant participé aux activités et qui s'explique, d'une part, par la forte concentration des personnes déplacées internes dans les chefs-lieux des communes et, d'autre part, par l'insuffisance de bornes fontaines ou de forages. Le besoin en termes de soins de santé vient en quatrième position et a été évoqué par 13% des personnes interviewées. La raison principale est le manque de moyens financiers pour plusieurs PDI et hôtes vulnérables qui peinent à se faire soigner. Le besoin d'opportunité et d'emploi est exprimé par 10% des participants aux activités de monitoring et s'expliquerait par le désœuvrement d'une grande partie de la population qui a fui les exactions des GANE et qui se retrouve dans des zones d'accueil sans aucune activité génératrice de revenu et sans moyens de subsistance. A cela, s'ajoute le besoin en éduction exprimé par 08% des participants et s'explique par la fermeture des établissements scolaires dans les zones a fort défi sécuritaire et par l'insuffisance des infrastructures scolaires dans les zones d'accueil au regard du nombre croissant de PDI qui entraine la déscolarisation des enfants. Le besoin en service pour les personnes à besoins spécifiques (PBS) a aussi été exprimé par 03% des participants qui estiment que les PBS, marginalisées au regard de leur situation, n'ont pas accès à l'aide. Quant aux besoins en termes d'hygiène et assainissement et en matière de protection de l'enfance, ils viennent en dernière position et son exprimés respectivement par 01% des participants. Toutefois, il

n'en demeure pas moins que ces besoins restent essentiels au regard des conditions dans lesquelles vivent les PDI et des situations difficiles qui obligent les enfants déplacés à mendier et qui les exposent aux pires formes de travail des enfants.

III. Typologies des déplacements identifiés

Au cours de ce mois, les populations de certaines localités ont été contraintes à quitter leurs résidences habituelles à cause d'ultimatums lancés par des GANE ou des FDS. Ainsi, sept (07) déplacements forcés primaires ont été constatés à travers le monitoring de protection. Ces déplacements forcés de populations sont survenus principalement dans les provinces du Gourma et de la Tapoa. En effet, ces déplacements forcés resultent d'incursions de GANE suivies d'ultimatums de deguerpissement dans les villages et de demandes de déguerpissement des FDS aux populations de quitter les zones de combats. Ces déplacements forcés sont estimés à environ **600** ménages de **5,702** personnes. Les déplacements forcés observés sont intra et inter-communaux et les besoins prioritaires pour les nouvelles PDI sont les abris, les vivres, les AME, les vêtements, l'eau potable, les latrines et la sécurité.

Commune, province, région (Localité de départ)	SAT/ZAD	Commune, province, région (Localité d'accueil)	# ménage	# personne	# homme	# garçon	# femme	#fille	Type de déplacement	Motifs
Matiacoali, Gourma, Est (Piéga, Pogninkonli et Nindjoali)		Matiacoali Gourma Est (Matiacoali centre)	240	1,200	100	400	200	500	Primaire	Ultimatum des FDS
Diapangou Gourma Est (Balga)		Diapangou Gourma Est (Diapangou centre)	20	80	00	20	35	25	Primaire	Assassinat des membres de leur famille
Matiacoali, Gourma, Est (Piéga)		Diabo, Gourma, Est (Koulpissi)	10	60	12	13	25	10	Primaire	Ultimatum des FDS
Matiacoali, Gourma, Est (Piéga)	ZAD	Fada N'Gourma Gourma, (Fada centre)	70	350	60	100	65	125	Primaire	Ultimatum des FDS
Fada N'Gourma Gourma Est (Ganyela)	ZAD	Fada N'Gourma Gourma Est (Fada Centre)	60	300	50	90	60	100	Primaire	Après l'assassinat de 08 personnes
Yamba Gourma Est (Yamba, Tandjari)	ZAD	Fada N'Gourma Gourma Est (Fada centre)	200	1,400	220	350	380	450	Primaire	Ultimatum des GANE
Partiaga Tapoa Est (Partiaga)		Diapaga Tapoa Est (Diapaga)	289	2,312	578	328	843	563	Primaire	Attaque des GANE

- **Analyse spécifique sur les retours**

Aucun retour n'a été signalé au cours de ce mois du fait de la dégradation du contexte sécuritaire dans les zones d'origine. Cependant, certaines populations espèrent retourner dans leur zone d'origine une fois la sécurité revenu

IV. Incidents de protection

Statut des victimes

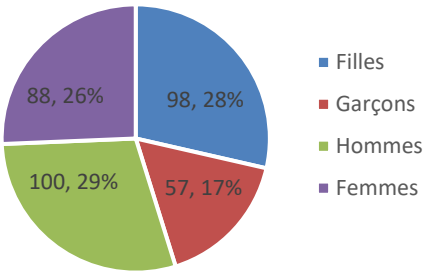

Typologie de violaton

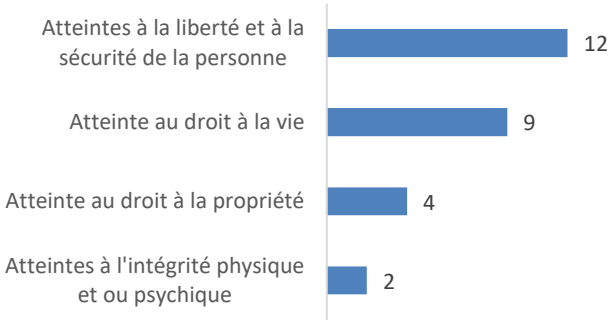

• Détails sur les incidents

Au cours du mois sous revue, 23 incidents de protection ont été enregistrés et documentés dans les provinces du Gourma (14), de la Gnagna (01), de la Kompienga (02) et de la Tapoa (06). Les auteurs présumés seraient les GANE et les FDS. De ces incidents, il ressort 27 violations des droits humains et du droit international humanitaire à savoir 12 **atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne**, une (01) **atteinte au droit à la propriété**, six (06) **atteintes au droit à la vie**, une (01) **arrestation et ou détention arbitraire**, quatre (04) **dénis et restrictions forcées de mouvement**, trois (03) allégations de violations graves commises à l'encontre des enfants. Ces incidents ont causé 343 victimes directes à savoir 100 hommes, 88 femmes, 57 garçons et 98 filles. Aussi, 600 ménages ont été contraints de quitter leurs lieux de résidence habituelle pour trouver refuge dans les zones plus sécurisées comme Fada N'Gourma, Diapaga, Diapangou, Diabo, Matiacoali et Kantchari. Ces incidents ont été perpétrés par les membres de groupes armés non étatiques (GANE) contre les populations civiles. Ces incidents de protection se sont produits principalement dans neuf (09) communes notamment Fada N'Gourma, Kantchari, Diapangou, Matiacoali, Yamba, Partiaga, Piela, Tansarga et Kompienga.

Par rapport au mois précèdent, nous remarquons une forte détérioration du contexte de protection des populations civiles. En effet, il a été constaté la pression des GANE sur toutes les localités pourvoyeuses de VDP, où leur présence est actée, ainsi que sur les zones dans lesquelles d'éventuels complices sont dénoncés.

V. Situation par secteur

V.1. Violences Basées sur le Genre

- **Eléments clés**

Les activités de violences basées sur le genre (VBG), essentiellement basées sur la prévention et la prise en charge, ont été réalisées dans les communes de Fada N'Gourma et Tibga. En effet, neuf (09) séances de causeries éducatives sur les VBG ont été réalisées dans les communes de Fada N'Gourma et Tibga. Ces causeries ont touché 294 personnes déplacées internes et personnes issues de la population hôte. En plus de ces activités, la gestionnaire de cas et les moniteurs de protection ont réalisé une activité de prise en charge psychosociale et ont communiqué sur les VBG au profit des PDI nouvellement arrivées de Kiki déni, Piega, Ganyela et de Kantambali le 21/02/2023, au secteur 1 de la ville de Fada.

De ce fait, les différentes dénonciations ont permis d'identifier neuf (09) survivantes de VBG au cours de ce mois, composés de quatre (04) cas de violences psychologiques, trois (03) cas de violences physiques, un (01) cas de viol et un (01) cas d'agression sexuelle.

- **Activités de prévention et réponse**

Les activités de réponse, en termes de prise en charge psychosociale individuelle, ont concerné neuf (09) survivantes et le référencement d'un (01) cas de viol vers un centre de santé. Aussi, à titre préventif, 294 personnes déplacées internes et de la communauté hôte dont 261 femmes et 33 hommes ont bénéficié d'une causerie éducative sur les violences basées sur le genre.

V.2. Protection de l'enfance

- **Eléments clés**

Avec les déplacements forcés de populations, près de 3,074 déplacés seraient exposés à des risques de protection, privés de leur droit à l'éducation. Au cours du mois sous revue, deux (02) écoles primaires ont été des cibles de GANE avec six (06) motos d'enseignants emportées. Aussi, la fermeture de tous les Centres de Santé et de Promotion Sociale (CSPS) dans la commune de Tansargaa a été constatée suite à l'enlèvement d'une infirmière. Également, un (01) enfant de 15 ans a trouvé la mort après l'explosion d'une mine (EEI) dans la commune de Kompienga. Enfin, une (01) fille de 10 ans a été blessée, par balle, lors d'une attaque à Ganyela par un groupe armé non étatique (GANE). Elle a été admise au CHR de Fada pour des soins.

V.3. Etat de droit

- **Eléments clés**

Dans certaines localités de la région, la situation demeure instable et les différentes violations commises par les GANE prennent de l'ampleur dans les zones à fort défi sécuritaire marquées par l'absence ou une faible présence de l'Etat. La recrudescence des attaques dans certaines localités de la région et la présence active des groupes armés sur les axes routiers ont causé la fermeture des services sociaux de base et le départ des agents administratifs et de sécurité selon les constats des communautés.

Par ailleurs, toutes les provinces de la région enregistrent, de plus en plus, des attaques menées par les GANE, chose qui limite la libre circulation de personnes et des biens et handicape de développement économique et sociale de la région. Les provinces de la Tapoa, de la Kompienga et de la Komondjari sont toujours sous blocus et plusieurs voix s'élèvent, de la part des organisations de la société civile, pour dénoncer et revendiquer la sécurité et la protection des populations. Les PDI, dans les zones d'accueil, n'arrivent pas à subvenir à leurs besoins quotidiens, faute de moyen de subsistance.

- **Activités de prévention et réponse**

En termes de réponse, deux (02) séances de sensibilisations sur les droits humains, dans le cadre de la protection et le respect des droits humains, ont été réalisées avec 60 personnes soit 35 femmes (20 PDI et 15 hôtes) et 15 hommes (10 PDI et 05 hôtes) pour renforcer la protection et le respect des droits humains. Les activités de suivi, dans le cadre du monitoring de protection et le partage d'informations sur les risques et les incidents de protection, se poursuivent sur le terrain.

V.4. Personnes ayant des besoins spécifiques

- **Eléments clés**

Au cours de ce mois, les activités de monitoring de protection ont permis d'identifier dix (10) personnes à besoin spécifiques (PBS) PDI composées de neuf (09) femmes et d'un (01) homme. Les personnes identifiées sont deux (02) femmes veuves cheffes de ménages âgées de 30 et 45 ans avec plus de 04 enfants à leur charge ; sept (07) femmes (âgées de 24 à 53 ans), cheffes de ménage ou enceintes sans revenu, ayant des enfants à charge et un (01) homme de 39 ans vivant avec un handicap sans revenu ayant 05 personnes à charge. La liste sera traitée pour une assistance ponctuelle de 35,000 FCFA par cas, après la validation de la liste avec les services de l'action humanitaire.

- **Activités de prévention et de réponse**

Au cours du mois de février, 27 personnes (nouvelles PDI), venues des villages de Kikideni, Tankpabagou, Ganyela et Piega, ont bénéficié d'une assistance en cash (mobile money) à hauteur 945,000 FCFA à raison de 35,000 FCFA par personne pour répondre aux besoins les plus urgents.

Ces 27 personnes à besoins spécifiques sont composées de deux (02) enfants séparées, quatre (04) personnes âgées de plus de 60 ans PDI avec des enfants en charge, quatre (04) femmes PDI de 18 ans et plus, (mères veuves, femmes âgées sans soutien, femmes en situation de handicap et des survivantes de violences basées sur le genre) et 17 personnes (12 femmes et 05 hommes) de plus de 18 ans cheffes de ménages, avec un ou plusieurs dépendants incluant les enfants biologiques et non-biologiques, et les personnes âgées vivant dans les familles de plus de 10 personnes sans revenu. Par ailleurs, une liste de 788 PBS identifiées (523 PDI et 265 hôtes dont 493 femmes et 295 hommes) est en attente de validation pour une assistance.

V.5. Cohésion sociale

- **Eléments clés**

Dans l'ensemble, la cohabitation entre les communautés hôtes et les personnes déplacées internes (PDI) est relativement pacifique dans la région de l'Est. Cependant, quelques conflits ont été relevés par les participants aux différents entretiens réalisés dans le cadre du monitoring communautaire**.** Il s'agit des risques de tensions liés aux aspects de logements, terres et propriétés qui s'expliquent, en grande partie, par les difficultés qu'éprouvent certaines PDI à honorer les frais de location, l'occupation irrégulière des espaces des propriétaires terriens par les PDI, les tensions dues au manque d'opportunités socio-économiques, les tensions dues à la pression sur les services sociaux de base et la méfiance observée entre les communautés ethnique d'une part et celle observée par la communauté hôte à l'égard des personnes déplacées internes d'autre part.

- **Activités de prévention et de réponse**

Dans l'optique de renforcer le vivre-ensemble entre les différentes communautés, deux (02) séances de sensibilisation sur la cohésion sociale et les droits humains ont été réalisées à Fada N'Gourma, au secteur 1, sur la cohabitation pacifique entre les PDI et la Communauté hôte, ciblant les populations de quatre (04) villages (Ganyela, Piega, Kikidéni et Kantambari) ayant accueilli des PDI nouvellement arrivées. La sensibilisation a connu la participation de 43 personnes dont 29 hommes (âgés de 19 à plus de 60 ans) et 14 femmes (âgées de 19 à 59 ans).

V.6. Logement, terre et biens (LTB)

- **Eléments clés**

Les déplacements forcés des populations créent des besoins accrus de logements pour les PDI nouvellement arrivées dans les villes de Fada N'Gourma, Diabo, Diapangou, Matiacoali, de Kantchari et de Diapaga. Aussi, les coûts de loyers augmentent-ils et l'accès à la terre moins accessible aux PDI dans ces villes. En effet, force est de constater que celles nouvellement arrivées éprouvent d'énormes difficultés à s'en procurer au regard de la réticence des communautés hôtes à leur céder des parcelles.

V.7. Protection à base communautaire

Au cours du mois, dix (10) points focaux et dix (10) comités locaux de protection ont été mis à contribution dans la collecte des données P21, d'indices de monitoring et la vérification des incidents de protection. Aussi, dans les villes de Diapangou et de Fada N'Gourma, ont-ils facilité les différentes séances de sensibilisations et les animations psychosociales.

VI. Partage d'informations et coordination

- **Autorités locales**

Visites de courtoisie aux autorités étatiques et d'information, facilitées par l'UNHCR Fada sur les activités de protection à mener dans la région et l'accompagnement souhaité des autorités dans leur mise en œuvre :

- Direction régionale de la solidarité et de l'action humanitaire,

- Direction provinciale de la solidarité et de l'action humanitaire,
- 22 février 2023, une équipe de INTERSOS composée de Moniteurs et de la gestionnaire de cas a rendu une visite de courtoisie aux services de l'action sociale dans les communes de Diapangou et Tibga afin de présenter les activités de protection à dérouler dans lesdites communes et le souhait de renforcer la collaboration entre l'action sociale et INETRSOS pour une prise en charge adéquate des personnes à risque et vulnérables.
- Des échanges ont également eu lieu avec le district de santé de Tibga dans le cadre de la prise en charge des survivants(tes) de VBG à l'initiative de l'équipe INTERSOS pour une synergie d'action sur le terrain.

- **Acteurs humanitaires**

- 13 – 17 février 2023 : participation à une formation des formateurs, organisée par le HCR et DRC sur le projet 21 à l'endroit des partenaires de mise en œuvre à la Représentation nationale de l'UNHCR Ouagadougou.
- 28 février 2023 : participation à la réunion du sous cluster national (AoR) VBG

- **Gestionnaires de site**

Dans la région de l'Est, aucun site d'accueil des personnes déplacées internes n'a été aménagé par les autorités compétentes.

VII. Recommandations

Province	Localité	Objet	Destinataire	Niveau de mise en œuvre	Commentaires
Gourma	Fada N'Gourma	Assistance en abris, AME et vivres pour 460 ménages venus de Piega, Ganyela, Pogninkonli, Nindjoali et Balga	Cluster abris/AME/sécurité alimentaire	Non réalisé	Dénombrer et évaluer les besoins des PDI nouvellement arrivées
Tapoa	Tansarga	Plaider pour la protection des populations civiles et aussi la réouverture des CSPS fermés.	Cluster Protection/ Autorités locales, Acteurs de la Santé	Non réalisé	Faire des notes des plaidoyers aux prêts des autorités compétentes
Komondjari	Gayéri	Renforcer les assistances humanitaires dans les zones sous blocus	Direction de l'action humanitaire et les Acteurs humanitaires	Non réalisé	Assister les personnes qui sont sous blocus des GANE
Est	Tapoa	Plaider pour la protection des populations civiles. Apporter une assistance aux populations déplacées	Cluster abris/AME/sécurité alimentaire	Non réalisé	Plaidoyer pour la protection des populations dans la commune de Partiaga et Assister les personnes qui ont trouvé refuge à Diapaga

VIII. Tableaux croisés dynamiques

#Nombre de violation par commune

	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la	Atteinte au droit à la vie	Total
Diapaga	0	0	1	0	1
Diapangou	1	0	1	1	3
Fada-Ngourma	0	1	0	3	4
Kantchari	1	0	2	1	4
Kompienga	0	0	2	1	3
Matiacoali	0	0	3	2	5
Partiaga	0	0	0	1	1
Piéla	1	0	2	0	3
Tansarga	0	1	1	0	2
Tibga	1	0	0	0	1
Total	**4**	**2**	**12**	**9**	**27**

#Pourcentage des violations

	Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteinte au droit à la vie
Diapaga	0%	0%	8%	0%
Diapangou	25%	0%	8%	11%
Fada-Ngourma	0%	50%	0%	33%
Kantchari	25%	0%	17%	11%
Kompienga	0%	0%	17%	11%
Matiacoali	0%	0%	25%	22%
Partiaga	0%	0%	0%	11%
Piéla	25%	0%	17%	0%
Tansarga	0%	50%	8%	0%
Tibga	25%	0%	0%	0%
Total	**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

#Catégorie des victimes

	Atteinte au droit à la propriété	Atteinte au droit à la vie	Atteinte au droit à la vie Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne	Atteintes à la liberté et à la sécurité de la personne Atteinte au droit à la propriété	Atteintes à l'intégrité physique et ou psychique Atteintes à la liberté et à la	Total
Femmes	0	7	3	75	2	1	88
Filles	0	0	0	98	0	0	98
Garçons	0	2	0	55	0	0	57
Hommes	6	56	0	34	3	1	100
Total	**6**	**65**	**3**	**262**	**5**	**2**	**343**

#Pourcentage présumés auteurs

		GANE	VDP	Militaire	Gendarme	Police
Diapaga	5%		0%	0%	0%	0%
Diapangou	5%		0%	33%	0%	0%
Fada-Ngourma	16%		50%	17%	0%	0%
Kantchari	16%		0%	17%	50%	50%
Kompienga	16%		0%	0%	0%	0%
Matiacoali	16%		50%	33%	50%	50%
Partiaga	5%		0%	0%	0%	0%
Piéla	11%		0%	0%	0%	0%
Tansarga	5%		0%	0%	0%	0%
Tibga	5%		0%	0%	0%	0%
Total	**100%**		**100%**	**100%**	**100%**	**100%**

#Nombre de présumés auteurs par commune

	GANE	Gendar	VDP	Police	Militaire	Total
Diapaga	1	0	0	0	0	1
Diapangou	1	0	0	0	2	3
Fada-Ngourma	3	0	1	0	1	5
Kantchari	3	1	0	1	1	6
Kompienga	3	0	0	0	0	3
Matiacoali	3	1	1	1	2	8
Partiaga	1	0	0	0	0	1
Piéla	2	0	0	0	0	2
Tansarga	1	0	0	0	0	1
Tibga	1	0	0	0	0	1
Total	**19**	**2**	**2**	**2**	**6**	**31**